



Litige avec employeur sur fin de contrat et heures non payées.

Par **kalgo**, le **05/11/2009** à **17:45**

Bonjour,

Mon message concerne un litige entre employé (moi-même) et employeur.

J'ai donc été engagé en CDD à compter du 31/08/09 en tant qu'Agent de distribution.

Dès les premiers jours, la relation avec l'employeur s'est révélée tendue, notamment à cause de petites choses que j'estimais de non-respect au droit du travail mais rien qui ne m'empêcha de continuer à ce moment là. Puis à échéance du 1er mois, il apparut qu'il manquait 10 heures: 74 heures comptées alors que j'en ai fait 84 (21 demi-journées X 4 heures), le contrat stipule qu'on travaille par demi journées de 4 heures soit 20 heures par semaines (5 jours X 4 heures), 74 heures n'est pas divisible par 4, donc erreur flagrante sur la fiche de paie.

Après une nouvelle dispute dès le 3ème jour de travail du mois d'octobre, j'ai réclamé mes 10 heures non payées dans le délai le plus bref, il m'a dit qu'il "verrait plus tard" car il fallait soi disant qu'il recompte les jours...etc

Pour ces différentes raisons, j'ai refusé de reprendre le travail à compter de ce jour tant que ça ne serait pas réglé et en étant près à en assumer les conséquences sachant que les modalités d'un CDD sont assez strictes.

A la mi du mois, à ma grande surprise, je reçois un avis de réception de la Poste affirmant que j'ai envoyé une lettre recommandée à mon employeur, chose que je n'ai jamais faite ! Je présume que l'employeur s'est rendu coupable d'un faux et usage de faux en s'auto-envoyant une lettre de démission.

J'ai évité de le contacter depuis pour ne pas commettre d'erreurs et suis allé voir un conseiller juridique pour avis mais ses réponses ne m'ont pas convaincu voilà pourquoi je souhaite avoir des avis complémentaires.

Nous sommes le 5 novembre, je n'ai reçu aucun courrier de sa part, ni d'avis de licenciement, ni d'avis de fin de contrat qui se terminait le 30 octobre, et surtout mes 10 heures du mois de septembre ainsi que mes 3 jours du mois d'octobre demeurent impayés.

Quels sont mes recours concernant le problèmes évoquées, quelles démarches entreprendre ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **10:38**

[fluo]Maison de l'Avocat [/fluo]rn9 rue des Etats-Généraux rn78000 VERSAILLES rnTel : 01 30 83 26 26 rnFax : 01 30 83 26 20 rnHoraires d'ouverture de l'accueilrnde lundi au vendredirnde 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00rn rnBonjour, c'est un avocat qu'il faut consulter à ce sujet (ni démissionné, ni licencié), contactez la Maison de l'Avocat à Versailles pour rdv, il faut compter 31 euros de frais de participation, courage à vous, bonne journée.

Par **LExpertComptable**, le **06/11/2009** à **16:49**

Un spécialiste en social peut sans doute vous apporter la réponse à votre question. Allez peut etre voir <http://www.l-expert-comptable.com/questions-aux-experts/> pour expliquer votre situation